Annexe 1 Mars 2017

BAREME MOUVEMENT DES NON TITULAIRES 2017 (Contractuels et MA)

Participent au mouvement 2017, les personnels non titulaires qui ont été en fonction dans l'académie de Bordeaux, au cours de l'une des années suivantes :

- 2014 /2015 (année N-2)
- 2015 /2016 (année N-1)
- 2016 /2017 (année N)

LES CRITERES DU BAREME 2017

1 – ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 AOUT 2017 **5 points** ET ENFANT A NAITRE

(Sous réserve de la pièce justificative, certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1^{er} janvier 2017)

2 – FAMILLE MONO PARENTALE (jugement de divorce ou de séparation de corps confiant la garde exclusive, justificatif d'impôt, notification CAF d'ouverture de droit à l'allocation soutien familial....), la garde alternée ne sera pas prise en compte

30 points

- **3 ANCIENNETE** des services accomplis <u>dans l'académie de Bordeaux</u> Enseignement <u>public</u>
- a) Année complète de services en qualité de non titulaire, dès lors que le contrat débute avant le 1^{er} novembre et s'achève après le 30 juin, soit un minimum de 8 mois ou 240 jours.

25 points

15 points

- b) Toutes autres périodes travaillées à l'exclusion des situations a)
- c) Toute année de vacations 10 points

Aucun cumul de points n'est possible entre a), b) et c) pour la même année scolaire

4 - BONIFICATIONS:

- CDI: 500 points
- Maitre auxiliaire garanti d'emploi : 600 points